

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE MANCHE EST – MER DU NORD

Compte rendu de la séance du 14 juin 2013

Les présentations des intervenants ne sont pas reprises dans ce compte rendu. Elles sont disponibles sur le site FTP dédié au conseil maritime de façade¹. Un dossier de présentation des assises de la mer et du littoral est également disponible sur le site internet de la DIRM MEMN.

La réunion est ouverte par le préfet de la région Haute-Normandie et le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, présidents du conseil maritime de façade Manche Est – mer du Nord, ainsi que par le président de la commission permanente du conseil maritime de façade, Monsieur Dominique Gambier.

Le quorum est atteint avec 51 membres présents ou représentés.

- M. le préfet de la région Haute-Normandie, après les salutations et remerciements d'usage, rappelle le caractère exceptionnel de la séance qui accueille le ministre délégué chargé de la mer, Frédéric Cuvillier. Celui-ci vient en effet clore la phase de consultation des conseils maritimes de façade sur les thématiques des Assises de la mer et du littoral. Ces travaux serviront de base à la mise en place d'une politique maritime intégrée à l'échelle de la façade maritime dont l'adoption interviendra en 2014. Il salue également le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, Bruno Nielly, ainsi que le directeur interrégional de la mer Manche Est mer du Nord, Laurent Courcol, tous les deux sur le départ, pour leur implication dans ce conseil maritime.
- M. le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord remercie Monsieur le préfet de région pour ses mots ainsi que tous les membres du conseil maritime de façade pour les moments riches et intéressants partagés au service de la mer. Il poursuit par l'annonce de l'ordre du jour de la séance.
- M. Dominique Gambier, vice-président du Conseil maritime de façade, remercie particulièrement les services de la DIRM et les acteurs de la façade qui se sont mobilisés dans un temps serré pour élaborer les documents présentés.

1. Point d'information sur l'identification des zones propices au développement de l'énergie hydrolienne dans le Raz Blanchard et le Raz de Barfleur

Présentation par Monsieur Jean-Michel Chevalier, adjoint pour l'action de l'État en mer du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord.

- M. Daniel Lefèvre, président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie, expose la position de son comité défavorable à une expérimentation dans le Raz de Barfleur et favorable avec des réserve dans le Raz Blanchard. Trois préalables pour le CRPMEM mais aussi pour les collectivités territoriales sont nécessaires :
 - délimitation d'une zone de moindre impact ;
 - obligation de récupération de toute surface perdue en contrepartie de la zone de moindre impact dans le cadre des accords de la Baie de Granville ;
 - participation de tous les promoteurs à un fond privé d'investissement pour les activités

¹ ftp://conseil maritime de façade memn@dirmmemn.no-ip.org

maritimes en Basse-Normandie.

M. Jean-Karl Deschamps, premier vice-président du conseil régional de Basse-Normandie, rappelle l'importance de ce dossier pour les collectivités locales et l'investissement des exécutifs départementaux et régionaux sur le sujet. Tout en regrettant la courte période sur laquelle se sont tenues les réunions d'associations des acteurs sur la question, il tient à saluer la prise de responsabilité des uns et des autres au cours des réunions présidées par le préfet maritime et le préfet de la Manche, qui ont permis de bien discerner les enjeux. Les discussions ne manqueront pas de continuer pour réussir à trouver les meilleures solutions pour que les activités en mer, et notamment celles qui concernent la production d'énergie, puissent se concilier avec la prise en compte de l'ensemble des intérêts des uns et des autres et notamment de la pêche.

Mme Charlotte Nithart, association Robin des Bois, évoque les risques pouvant être engendrés par les hydroliennes sur les mammifères marins. Elle voudrait connaître la suite de la procédure et savoir à quel moment sera mise en place l'enquête publique préalable à l'installation de ces projets pilotes.

- M. le préfet maritime répond que le projet est actuellement dans sa première phase, la phase de proposition de zones au ministère. À partir de ces propositions, le ministère lancera un appel à manifestation d'intérêts pour l'installation de fermes pilotes, c'est-à-dire quelques machines. Ensuite, il faudra faire une démarche d'appel d'offres et d'études des potentiels opérateurs, et installer les fermes pilotes. Ces fermes pilotes fonctionneront ensuite plusieurs années afin d'acquérir du retour d'expérience. L'extension commerciale n'est donc pas prévue avant plusieurs années, l'enquête publique pour cette extension commerciale étant prévue vers 2016 ou 2017. La question d'une enquête publique sur l'installation des fermes pilotes en elles-mêmes n'est, elle, pas encore tranchée.
- **M.** le préfet de la région Haute-Normandie passe au point suivant et invite M. Laurent Courcol et l'équipe de la direction interrégionale de la mer à présenter le bilan des travaux des Assises de la mer et du littoral ainsi que les enjeux des dix thématiques qui ont été retenus.

2. Bilan des travaux des Assises de la mer et du littoral

Présentations de Laurent Courcol et Jean-Louis Mattera, Christelle Guyon, Cédric Rocher, Laure Peignon et Thomas Rouyer, Direction Interrégionale de la Mer Manche Est – mer du Nord

2.1. Première catégorie d'amendements, concernant des corrections d'erreurs ou des oublis.

(déposés par l'Union Nationale des Producteurs de Granulats, le Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins Nord-Pas-de-Calais - Picardie, et par le Syndicat des Énergies Renouvelables)

Mme Charlotte Nithart indique que son association s'oppose à cette acceptation en bloc.

Les amendements concernant les corrections d'erreurs matérielles ou les oublis sont adoptés.

- 2.2. Deuxième catégorie d'amendements : ajouts, modifications syntaxiques qui n'apportent pas d'éléments nouveaux au niveau des enjeux.
- M. Patrick François, CRPMEM Nord- Pas-de-Calais Picardie et CFTC, souligne que l'amendement numéro 6 du rapport « Protection et valorisation de l'environnement marin » déposé par France Nature Environnement ne concerne pas une simple modification syntaxique et souhaite un vote précis sur cet amendement.
- **M.** Laurent Courcol indique à M. François que la commission permanente du conseil maritime de façade a proposé le rejet en bloc de ces amendements.

S'ensuit un débat auquel participent M. Patrick François, Mme Sylvie Barbier de France Nature Environnement et Mme Charlotte Nithart sur l'interprétation de cette catégorie et sur la méthode utilisée pour son vote.

M. Laurent Courcol précise qu'il est impossible de refaire ici, dans le temps imparti, l'ensemble du travail déjà réalisé par les commissions. Néanmoins, il propose que l'ensemble des remarques qui ont

été faites (contributions et propositions d'amendements) soit joint, sous forme d'observations, à l'ensemble des travaux et remonté au CGDD, de façon à ce que rien ne soit perdu de ces travaux.

- M. le préfet de la région Haute-Normandie s'engage alors à ce que l'ensemble des amendements soit effectivement joint en annexe et transmis au niveau national. Tous les amendements seront également joints au rapport final. Il confirme qu'il est impossible de revenir sur les travaux du groupe de travail et des commissions. Seuls sept amendements retenus seront examinés et débattus. La contrainte de temps a été réelle mais les groupes de travail et les différentes commissions ont travaillé. Pour des questions démocratiques, il propose que toutes ces remarques soient remontées.
- M. Dominique Gambier ajoute qu'il s'agit ici d'une contribution à des Assises de la mer et non de l'adoption d'un document. Les commissions spécialisées ont travaillé sur les documents préparés par les services de l'État. Elles ont ensuite proposé des amendements qui ont été largement débattus au sein de la commission permanente. Il serait dommage de remettre en cause cette organisation autour des commissions spécialisées, de la commission permanente et de l'assemblée plénière et, dans l'intérêt des débats futurs, il est important de bien clarifier les choses sur le travail des commissions et du conseil maritime de façade. Si des contributions nouvelles arrivent, elles seront envoyées directement au niveau national mais ne pourront pas être intégrées au dernier moment dans le travail du conseil maritime de façade.
- M. le préfet de la région Haute-Normandie ajoute que l'essentiel est que tous les messages remontent, ce qui sera le cas.

Mme Sylvie Barbier revient sur les contraintes et le manque de temps constaté lors des commissions spécialisées pour examiner tous les rapports. Elle apprécie cette décision de faire remonter quand même les autres amendements mais ne peut tout de même pas considérer que le processus ait été valable, compte-tenu de ce calendrier extrêmement serré.

- 2.3. Troisième catégorie d'amendements, qui apportent une modification au document (sept amendements à examiner.)
 - 2.3.1.- Proposition d'amendement n°1 de France Nature Environnement sur le rapport « Protection et valorisation de l'environnement marin ».

L'amendement est rejeté par 13 voix contre, 10 voix pour et 28 abstentions.

- 2.3.2.- Propositions d'amendement n°2 et n°3 de France Nature Environnement sur le rapport « Promotion de la plaisance et des loisirs nautiques »
- M. Jean Lepigouchet, Fédération Française des Pêcheurs Plaisanciers, indique que la notion de « limitation des anneaux » l'empêchera de voter pour cet amendement.
- M. Stéphane Constance, Fédération des Industries Nautiques, appelle à rejeter cet amendement pour différentes raisons :
 - la notion de schéma directeur de la plaisance semble à ce stade trop floue pour l'adopter telle quelle.
 - il rejoint M. Lepigouchet sur la question de la limitation des anneaux : en 10 ans, 500 anneaux supplémentaires ont été autorisées en Basse-Normandie alors qu'en Bretagne 5000 l'ont été en 3 ans.
 - la position de FNE sur le permis de plaisance lui parait dogmatique et il invite les acteurs à consulter les chiffres qui montrent que, depuis 2007, la sinistralité en mer est constante et très faible (quelques dizaines d'accidents par an).
- M. André Widehem, Fédération Française des Ports de Plaisance, invite également à voter contre cet amendement car selon lui il ne faut pas limiter la gestion des capacités alors que l'on manque de capacités dans tous les ports. De plus, pour aménager un port de plaisance, c'est un schéma régional qui est suivi.

Mme Charlotte Nithart indique sa volonté de s'abstenir car l'association rejette en bloc ce rapport. Elle ne comprend pas le titre de « promotion » de la plaisance, ni le contenu qui fait penser à un catalogue de promotions, en conséquence de quoi elle est opposée à l'intégralité du document.

M. Jean Lepigouchet souhaite répondre à l'association Robin des Bois sur le rapport « Promotion de la plaisance et des loisirs nautiques » que celle-ci rejette en bloc. En tant que président de la commission spécialisée « Loisirs et tourisme » au sein du conseil maritime de façade, il tient à signaler que le texte a été très largement amendé, notamment le titre auquel a été rajouté l'adjectif « encadrée » après « promotion ». Il est possible d'avoir des activités nautiques et de pêche à pied dans une démarche écoresponsable. Il dit ne pas comprendre la position de l'association Robin des bois.

Mme Charlotte Nithart lui répond qu'il y a certes des engagements écoresponsables, des bonnes pratiques, de la sensibilisation qui est faite, cependant la massification sur l'estran reste pour son association un sujet de préoccupation prioritaire. Dans ce document, le titre apparaît déjà contradictoire avec une vision partagée et de compromis qui, normalement, prévaut dans ce type d'exercice. De plus, certains thèmes ne sont pas abordés tels que la production de déchets, les bruits, et ce rapport paraît en conséquence beaucoup trop déséquilibré pour être accepté en l'état.

L'amendement est rejeté par 12 voix contre, 7 voix pour et 32 abstentions.

2.3.3.- Propositions d'amendement n°4 et n°5 de France Nature Environnement sur le rapport « Risques littoraux et gestion du trait de côte »

L'amendement est rejeté par 11 voix contre, 7 voix pour et 33 abstentions.

2.3.4.- Proposition d'amendement n°6 de Surfrider Foundation Europe sur le rapport « Sécurité maritime » -

L'amendement est adopté par 25 voix pour, 0 voix contre et 26 abstentions.

2.3.5.- Proposition d'amendement n°7 de l'association Robin des Bois.

Mme Charlotte Nithart souhaite retirer cet amendement et le mettre en annexe avec les autres qui seront transmis au Commissariat Général au Développement Durable.

2.3.6.- Proposition d'amendement supplémentaire déposé par Surfrider Foundation Europe et par France Nature Environnement en début de séance :

L'amendement est adopté par 14 voix pour, 8 voix contre et 29 abstentions.

- ➤ Vote sur la délibération relative à l'adoption des rapports thématiques
- **M.** Lionel Garbé, CGT, indique que son syndicat n'est pas favorable à l'adoption du dixième thème « Sécurité maritime, protection des gens de mer et sécurité de la navigation ». Ce thème concerne les fédérations professionnelles en premier lieu
- M. le préfet de la région Haute-Normandie précise que les thèmes sont imposés par le ministère, mais que, cependant, le conseil maritime de façade prend acte de la position de la CGT.

Mme Lætitia Papore, Union Nationale des Producteurs de Granulats, s'interroge sur la manière dont sera pris en compte l'ensemble des amendements dans l'annexe.

M. le préfet de la région Haute-Normandie répond que les amendements adoptés et les amendements rejetés seront intégrés à la suite du rapport final.

Mme Lætitia Papore revient alors sur le rapport « Pêche maritime » et l'amendement n°7 déposé par l'UNPG, qui n'a pas été discuté en commission par manque de temps. Elle souhaite donc que cet amendement qui concerne le partage de l'espace, thème prioritaire de ces Assises, soit soumis au vote pour savoir s'il doit être intégré ou non dans le rapport sur la pêche maritime.

M. le préfet de la région Haute-Normandie répond que conformément à la décision prise précédemment, cet amendement sera annexé au rapport final mais qu'il ne peut pas être soumis au vote.

Les rapports sont adoptés par 31 voix pour, 2 voix contre et 18 abstentions.

Suspension de séance et arrivée de Monsieur Frédéric Cuvillier, Ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche

Échanges entre l'assemblée et le ministre sur les Assises.

M. le préfet de la région Haute-Normandie salue le Ministre au nom de toute l'assemblée. Il le remercie d'assister à la clôture des Assises de la mer et du littoral pour la façade Manche- mer du Nord

M. Laurent Courcol fait un point d'état d'avancement des travaux.

Le conseil maritime de façade Manche Est – mer du Nord vient aujourd'hui de conclure, à son niveau, les assises décentralisées confiées par le ministère chargé des transports, de la mer et de la pêche.

Il présente rapidement le déroulé des travaux depuis le lancement des assises lors du conseil maritime de façade du 19 mars 2013 jusqu'à aujourd'hui, date de clôture de ces assises : deux séminaires élargis à un ensemble d'acteurs du monde maritime organisés à Caen et à Boulogne-sur-Mer ; 174 contributions émanant de tous les acteurs et pour la plupart des membres du conseil maritime de façade eux-mêmes ; réunion des cinq commissions spécialisées pour amender les synthèses des contributions ; réunion de la commission permanente et réunion du CMF pour finaliser l'adoption de certains amendements.

Ces assises ont provoqué de la part des acteurs un véritable mouvement passionnel, auquel ils ont participé avec beaucoup d'énergie et pour lequel ils ont passé beaucoup de temps. Leurs attentes étaient nombreuses et le temps leur a semblé un peu court. Mais ce processus n'est pas terminé puisque ces assises se poursuivent au niveau national et qu'elles ne sont que le prologue à un exercice plus important qui sera celui de la stratégie nationale pour la mer et le littoral.

- M. Gérard Montassine, CRPMEM Nord-Pas-de-Calais-Picardie indique que sa profession est très impliquée et qu'elle vit la situation du secteur comme un drame économique. Les pêcheurs ont essayé d'apporter leur contribution à ces travaux et M. Courcol a très bien relaté le ressenti de la profession. Ce qui a été discuté dans les différentes commissions du conseil maritime de façade va remonter au niveau national mais cela n'est pas suffisant, beaucoup de choses qui sont dites par un certain nombre d'acteurs doivent aussi être prises en considération, notamment au niveau local.
- M. Daniel Lefèvre souligne également l'implication des professionnels de la pêche dans le conseil maritime de façade et rappelle qu'il est lui-même suppléant de M. Gérard Romiti au comité national. Il tient à profiter de la présence du ministre pour l'informer d'un sujet très délicat, à savoir la problématique des hydroliennes dans le Cotentin. Le ministre a été destinataire du courrier adressé à Mme Batho sur ce problème.

Les pêcheurs de la Manche, au travers du conseil maritime de façade, seront de plus en plus impliqués, et notamment quant à leurs activités qui sont de plus en plus contraintes et qui se restreignent de plus en plus face aux nouveaux usages et usagers.

Mme Sylvie Barbier tient à revenir sur les délais trop contraints liés aux assises de la mer et du littoral, qui ont impliqué notamment de ne pas avoir pu matériellement aborder tous les éléments des thématiques qui ont été proposés. Une des préoccupations a surtout été d'aboutir à une vraie cohérence et une vraie prise en compte du fait que le milieu marin est un milieu où tous les impacts se répercutent, se croisent, s'ajoutent. Il faut donc avoir une appréhension globale et non par morceaux de territoires.

Elle prend comme exemple l'aquaculture, domaine pour lequel il est absolument essentiel de procéder par façade, et non pas par région ou tout autre découpage administratif.

Elle précise également qu'il est nécessaire d'intégrer que FNE travaille pour avancer et qu'il ne faut pas revenir sur des acquis du Grenelle de la mer et d'autres organismes, mais au contraire aller les uns et les autres vers une meilleure intégration des préoccupations environnementales et de la durabilité des projets.

Or, il leur a semblé que l'accent a été fortement mis sur une exploitation du domaine maritime, et non sur une préservation des capacités en apports des ressources mais aussi en qualité des milieux de toute cette partie littorale.

M. Lionel Garbé indique que la CGT attache une grande importance à la politique maritime et qu'elle a également l'ambition de faire valoir l'intérêt de tout le monde du travail, de tous les salariés qui sont concernés par la politique maritime.

Le service public maritime doit être le pivot de la mise en œuvre d'une véritable politique publique en matière de gestion nationale de la protection écologique de la mer et des littoraux ainsi que de la biodiversité des océans, du contrôle des activités de pêche, de l'ostréiculture et de l'aquaculture marine, sans oublier le transport maritime et donc la sécurité des navires. A ce titre, il faut également engager une politique publique forte et cohérente qui soit dotée de moyens pour faire face à l'application et aux contrôles des réglementations.

La CGT sera également exigeante sur les dispositions d'amélioration des conditions sociales de tous les travailleurs de la mer et du portuaire.

Mme Lætitia Paporé tient à se rapprocher des différentes interventions sur la méthodologie qui a été adoptée dans le cadre des assises de la mer et du littoral, et qui, du fait d'un calendrier extrêmement rapide, n'a pas permis de prendre en compte toutes les contributions des acteurs, ce qui a suscité beaucoup d'interventions au cours de cette séance. Elle tient à ce que son intervention précédente soit inscrite dans le procès-verbal de la réunion.

Pour élargir sur les assises de la mer, un des thèmes extrêmement importants qui va en sortir concerne la thématique du partage de l'espace.

Dans ce cadre, l'espace marin est un milieu à trois dimensions (fond marin, colonne d'eau, surface) et il faudra prendre en compte cette notion dans la planification qui devra en sortir. Elle prend pour preuve l'extraction de granulats, puisque ce type d'exploitation n'empêche pas d'autres activités de pouvoir exister. On parle de co-activité. Une expérimentation sur la Baie de Seine et qui n'a pas eu lieu ailleurs en France, pilotée par le SIG SIEGMA, a démontré les impacts réels de cette activité dans des conditions d'exploitation réelle, avec tout un programme scientifique. Il est très important de prendre en compte ces résultats, qui permettent d'avoir une démonstration grandeur réelle des impacts : impact indirect pour les poissons, et impact direct, localisé et temporaire pour le benthos. Dans ces conditions, l'environnement peut se régénérer et les autres activités peuvent perdurer.

M. Olivier Becquet, CRPMEM de Haute-Normandie, rappelle l'opposition des pêcheurs de Haute-Normandie, du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie, au projet de parc éolien offshore du Tréport que le gouvernement relance. C'est aussi une zone dans laquelle existent des frayères, des gisements. Au nom de la biodiversité, ce projet apparaît complètement incohérent, surtout quand la Haute-Normandie a déjà accepté la zone de Fécamp. Cela s'est fait avec un consensus avec les promoteurs. Évidemment, il est compréhensible qu'aujourd'hui, on cherche à créer de l'emploi, mais ces emplois ne compenseront sûrement pas la perte des emplois à la pêche. Dans ce contexte, les pêcheurs ne souhaitent pas que les projets avancent trop vite surtout dans cette zone.

M. Dominique Gambier s'adresse à son tour au ministre en tant que vice-président du conseil maritime de façade et président de la commission permanente. Il souhaite faire part de trois préoccupations du CMF :

- La première est une demande, celle que les travaux du conseil maritime de façade soient entendus et intégrés dans les travaux du conseil national.
- Le deuxième sujet, qui a été abordé à plusieurs reprises, concerne les délais de consultation. Le conseil maritime de façade est un lieu de dialogue, d'échanges entre des acteurs qui ont des langages extrêmement différents. Il y a donc un temps nécessaire de compréhension des uns et des autres et il est souhaitable que ce temps soit suffisant pour pouvoir parvenir à des compromis nécessaires face à des conflits d'usages croissants.
- Le dernier point concerne l'espace Manche qui a, non seulement, une façade maritime française mais aussi une façade maritime anglaise. Le souhait du conseil maritime de façade est de pouvoir trouver les moyens de discuter, à un moment donné, avec ses interlocuteurs anglais. Le conseil compte sur le ministre pour pouvoir l'aider à trouver ces lieux de discussions nécessaires, comme cela commence à se faire avec le projet CAMIS, dans le cadre du projet INTERREG.

Mme Charlotte Nithart indique que l'association est très préoccupée par l'industrialisation de la mer. Quelques intervenants ont fait part de leurs inquiétudes au sujet du développement des énergies renouvelables, des clapages, et effectivement les préoccupations au sujet de la multiplication des demandes du milieu marin s'appliquent aussi et surtout à la façade Manche Est – mer du Nord, avec ses nombreux projets.

Un point n'a pas été abordé par les précédents intervenants et il concerne l'importance de la sécurité de l'interface port, mer et ville. À ce sujet, le gigantisme des navires est une source d'inquiétudes, de même que les modalités et les *scenarii* d'intervention en cas de sinistre sur un navire. Elle revient sur le cas du *MSC FLAMINIA* et des problèmes posés pour trouver un port refuge.

Elle ajoute que les travaux de concertation réalisés dans le cadre du Grenelle de la mer ont été le fruit d'une concertation approfondie. Le ministre lui-même y avait participé d'une manière constructive et positive et il est dommage que certains engagements n'aient pas été concrétisés, engagements qui, dans le cadre de la future stratégie, devraient être récupérés et cette fois-ci appliqués.

Mme Antidia Citores, Surfrider Foundation Europe, s'interroge sur le lien entre les Assises de la mer et la conférence environnementale.

Après ces différentes prises de parole, M. Frédéric Cuvillier, Ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche, salue l'ensemble des participants.

M. le Ministre est venu pour conclure les débats de cette rencontre mais également et avant tout pour écouter et constater la réalité du terrain. Il a souhaité, au cours des journées de la mer, favoriser la rencontre avec les acteurs de terrain.

Les Assises de la mer et du littoral se poursuivent, les échanges de ce jour constituent la dernière rencontre métropolitaine avant le conseil national de la mer et des littoraux du 18 juillet prochain. Il s'agit pour lui de venir conclure ces assises en région, en parlant de ce qui guide son ambition de Ministre de la mer, et de parler de la politique maritime intégrée telle qu'il la conçoit.

Les assises de la mer et du littoral sont d'abord une démarche d'échanges et de concertation dans les territoires autour de dix grands thèmes. Le fruit des échanges dans chaque façade maritime de métropole et dans chaque bassin ultramarin, ainsi que dans les territoires français du Pacifique, sera restitué au cours du prochain Conseil national de la mer et des littoraux et viendra enrichir la réflexion autour de la stratégie nationale de la mer et du littoral, qui sera ordonnée autour des axes fixés par le code de l'environnement.

Concernant la politique maritime intégrée, la mer doit se mettre en ordre de marche pour redynamiser la terre en favorisant la prise en considération de tous les usages sur un territoire particulier, le territoire maritime et littoral, s'appuyant de manière globale sur l'environnement marin, le transport maritime, la pêche maritime et l'aquaculture, les loisirs nautiques, la plaisance, la construction navale, les énergies marines, renouvelables ou non, le tourisme littoral, la recherche maritime, autant de vecteurs de richesse qui laissent imaginer que les 600 milliards d'euros de PIB maritime en Europe en 2020 ne sont pas inaccessibles.

Mais, pour cela, il faut jouer collectif à l'échelle du territoire, notamment à travers la complémentarité portuaire ; il faut s'appuyer sur la façade ; et il faut une stratégie, une démarche étroitement liée à celle de l'Union européenne affichée à Limassol en octobre dernier. C'est celle que le gouvernement

français a lancé depuis un an, en impulsant de véritables réformes structurelles pour le pays qui dispose de la deuxième surface maritime au monde.

Et pour cette stratégie, il faut la création des grands ports maritimes, la stratégie nationale de relance portuaire, la création et l'annonce de nouveaux parcs naturels marins, l'installation du conseil national de la mer et des littoraux, les évolutions en matière de droit social et droit du travail maritime, l'implication dans l'enseignement maritime, l'engagement de placer la France au centre des débats sur la haute mer, la promotion des énergies marines, la mission parlementaire, la compétitivité des services et des transports maritimes, l'évaluation de la politique maritime dans le cadre du comité interministériel de la modernisation de l'action publique, la mise en place d'assises de la mer pour aboutir, en synthèse de tous ces chantiers, et tant d'autres, à une « ambition française pour la politique maritime intégrée », qui ne peut venir que du terrain.

La séance est suspendue pour le départ du ministre et des deux présidents du conseil maritime de façade. Elle reprend sous la présidence de Laurent Courcol.

3. Adoption de l'avis sur le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine du Nord – Pas-de-Calais

Présentations par MM. Laurent Courcol et Jean-Louis Mattera, Direction Interrégionale Manche Est – mer du Nord

Le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine du Nord-Pas-de-Calais a été soumis à l'avis du conseil maritime de façade par un courrier du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, le 15 mars 2013.

Ce projet d'avis a été soumis à la réflexion des commissions spécialisées entre le 22 et le 28 mai, parallèlement à la démarche sur les assises de la mer et du littoral. Le projet d'avis soumis aujourd'hui est issu des travaux de la commission permanente qui s'est réunie le 4 juin 2013.

La commission permanente propose l'adoption d'un avis réservé lié au fait que les données sont incomplètes et anciennes et que la démarche ne s'inscrit pas dans une démarche de façade. La réflexion devrait en effet être mieux menée pour aboutir à une cohérence de schéma sur l'ensemble de la façade et non pas sur une seule région. De plus, il n'y a pas eu d'enquête environnementale préalable pour ce SRDAM.

Ce schéma a été élaboré « en avance » par rapport aux autres car d'une part, sa taille est relativement réduite comparée à d'autres régions, comme pour la Basse-Normandie, et d'autre part, le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais s'était déjà livré, il y a peu, à une étude complète et des données importantes étaient déjà disponibles.

- M. Montassine soulève une difficulté dans le cadre de la culture de la salicorne en espace estuarien.
- **M.** Laurent Courcol répond que, sur le plan strictement réglementaire, un débat sur le fait de savoir si la salicorne était ou non une culture marine a déjà eu lieu. Il en est ressorti que la salicorne n' est pas une culture marine au sens réglementaire du terme.

Néanmoins, puisque le SRDAM de la Picardie n'est pas encore adopté, il est peut-être nécessaire d'avoir un échange sur ce sujet et de travailler de pair avec la DREAL sur cette question si elle doit avoir un avenir économique significatif.

Mme Sylvie Barbier indique que beaucoup d'échanges ont eu lieu sur le problème posé par cette démarche. France Nature Environnement regrette cette volonté de ne pas aller mener les études qui paraissent indispensables pour aboutir à des activités d'aquaculture soutenables et compatibles avec d'autres activités.

Elle souhaite soulever un autre point : sont regroupés sous le terme aquaculture toute une série d'activités qui pour certaines ont des intérêts antagonistes, notamment sur la qualité de l'eau. Tout cela a besoin d'être beaucoup mieux étudié et le fait de vouloir s'affranchir de ces études pour forcer l'installation d'activités mal dimensionnées et mal appréhendées dans leurs impacts paraît aller tout à fait à l'encontre de la démarche nécessaire de travail au niveau de la façade en mesurant les impacts croisés.

Aussi, FNE souhaite que cet avis donne lieu à une véritable révision de la démarche de la part de la région, pour que l'on soit vraiment dans un processus permettant d'aboutir à une vraie concertation au niveau de la façade et permettant de réajuster la façon d'aborder ces problèmes d'activités, surtout quand elles ont lieu sur le vivant.

M. Laurent Courcol précise qu'il s'agit bien de schémas d'aptitude de zones c'est-à-dire qu'ils ne dispenseront absolument pas de l'ensemble des procédures relatives aux études d'impacts nécessaires avant tout projet important. Ce document ne permet pas à toute forme d'aquaculture de se répandre dans les zones propices.

D'autre part, le conseil maritime de façade devra se prononcer sur les différents schémas et il est prévu que les deux schémas normands soient présentés lors d'une même réunion, probablement à la fin de l'année.

Il ajoute que le préfet du Nord-Pas-de-Calais n'est pas opposé à des propositions d'améliorations compte-tenu des critiques qui ont pu être faites sur ce schéma.

M. Jean Lepigouchet souligne le manque de concertation concernant l'élaboration de ce schéma et il souhaite savoir comment se passe exactement la collaboration avec le comité régional de la conchyliculture.

En effet, les parcs qui s'agrandissent à l'infini, en particulier dans la Manche, posent problème pour la pêche à pied, d'autant que la circulation dans les installations conchylicoles n'est pas simple. De ce fait, la fédération des pêcheurs plaisanciers aimerait avoir un mot à dire sur les zones à choisir et être invitée à ces discussions.

M. Laurent Courcol répond qu'en Basse-Normandie, la concertation n'a pas encore débuté car le document lui-même n'a pas fini d'être rédigé. Aujourd'hui, nous disposons des recherches de données qui relèvent d'un inventaire des années 2000 établi par l'IFREMER, et dont la remise à jour a été relativement longue.

Ces données ont été traitées par le comité régional de la conchyliculture qui a établi des cartes de proposition. Tout doit être complété par un document qui sera soumis en tant que projet à la concertation lors de laquelle toute information, toute inflexion pourra être donnée au document initial. Une fois cette concertation terminée, le document sera mis à la disposition du public par internet et voie de presse, puis il sera examiné devant les commissions spécialisées et le conseil maritime de façade.

Il propose de mettre aux voix cet avis proposé par la commission permanente.

L'avis sur le Schéma de développement régional de l'aquaculture marine du Nord-Pas-de-Calais est adopté par 27 voix pour, 0 voix contre et 24 abstentions.

Avant de conclure cette séance du conseil maritime de façade, **M. Laurent Courcol** revient sur le calendrier des prochaines réunions, notamment dans le cadre de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM).

Un point d'information du conseil maritime de façade sur l'état d'avancement de l'élaboration du programme de surveillance est prévu à l'automne avant l'avis final à rendre en février ou mars 2014.

Concernant le programme de mesures, une première réunion d'association aura lieu le 3 juillet prochain et l'avis officiel sera à donner à partir de la fin d'année 2014 pour une adoption en décembre 2015 dernier délai.

Il remercie les membres présents pour leur assiduité et pour avoir participé avec beaucoup de patience et de passion à tous les travaux du conseil maritime de façade.